

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Identificateur du produit/Nom commercial:	SANITOL
Autres moyens d'identification	SANI
Usage du produit/Description:	ASSAINISSANT SANS RINÇAGE
Restrictions d'utilisations	Pour usage industriel, institutionnel et établissements alimentaires seulement.
Identificateur du fournisseur initial :	Chemotec (PM) Inc. 8820 Place Ray Lawson Anjou, Québec, Canada H1J 1Z2 Téléphone: (514) 729-6321; 1-800-729-6321
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence seulement:	(613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2a Classification du produit selon le SIMDUT 2015- SGH (Globally Harmonized System):

Ce produit est régi par le règlement sur les Aliments et Drogues et non par le SIMDUT

2b Éléments d'étiquetage

Pas de pictogramme GHS

Conseils de prudence :

TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. ATTENTION : Irritant pour les yeux et la peau. Nocif en cas d'ingestion. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Éviter le contact avec le produit non-dilué. Éviter la contamination des aliments. Ne pas entreposer avec des aliments ou dans des lieux de traitement des aliments.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer à grande eau pendant 15 minutes. Pour le contact avec les yeux, consulter un médecin. En cas d'ingestion, boire 2 ou 3 verres de lait ou d'eau. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Avis au médecin : Des lésions probables des muqueuses peuvent contre-indiquer un lavage gastrique.

SECTION 3 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	No. CAS	% (poids)	CLASSIFICATION GHS
Chlorure d'ammonium du N-alkyl diméthylbenzyle	68391-01-5	1-5	Toxicité aiguë orale Catégorie 4 Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 2 Corrosion cutanée/Irritation cutanée Catégorie 1 Lésion oculaire grave/Irritation oculaire Catégorie 1 Toxicité pour certains organes cibles, exposition Catégorie 2
Chlorure d'ammonium N-alkyldiméthyléthylbenzyle	68956-79-6	1-5	Toxicité aiguë orale Catégorie 4 Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 2 Corrosion cutanée/Irritation cutanée Catégorie 1 Lésion oculaire grave/Irritation oculaire Catégorie 1 Toxicité pour certains organes cibles, exposition Catégorie 2

Les concentrations réelles constituent un secret commercial.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

4.a Description des premiers soins :

Contact oculaire:

YEUX: Rincer abondamment avec de l'eau pendant 15-20 minutes après le contact. Enlever les lentilles de contact si présentes et si facile à faire. Continuer à rincer et obtenir un avis médical

Contact cutané:

PEAU: Rincer à l'eau pendant 15 minutes. . Obtenir un avis médical si de l'irritation se manifeste. Enlever les Vêtements contaminés et laver avant de remettre.

Inhalation:

Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler 911 ou une ambulance et donner La respiration artificielle, préférablement le bouche-à-bouche.

Ingestion:

Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de malaise obtenir un avis médical.

4.b Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Yeux: Peut causer une irritation qui peut être sérieuse si non rincé promptement.

Peau: Peut causer une irritation qui peut être sérieuse si non rincé promptement.

Inhalation: Irritation des voies respiratoires.

Ingestion: Peut causer une irritation et des brûlures aux voies digestives.

4c Mention des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Aucune mesure particulière. Voir la mention au médecin dans à la section 2.

SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5a Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés :

Eau (si possible, éviter les jets puissants), mousse universelle, produits chimiques secs, dioxyde de carbone. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés :

Néant

5b Dangers spécifiques du produit :

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone, oxyde d'azote et autres gaz de combustion irritants.

5c Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :

Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement:

De la fumée ou des émanations irritantes et toxiques peuvent se produire durant un incendie. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits irritants et toxiques libérés lors de la combustion. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Un jet d'eau dirigé directement sur le produit génère beaucoup de mousse.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6a Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Protection personnelle:

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Risque de glisser en cas d'écoulement du produit. Éviter de respirer des brouillards pouvant émaner du produit. Ne pas ingérer. Fournir une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection personnel (voir section 8)

6b Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Arrêter la fuite. Pomper le produit dans des contenants pour élimination ou éponger avec une matière absorbante et placer dans un contenant pour élimination. Compléter le nettoyage en rinçant à l'eau. Attention : le plancher sera très glissant.

6c Précautions environnementales:

Produit biodégradable. Ne pas laisser de grandes quantités de produit s'écouler à l'égout.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7a Procédures de manutention sécuritaire:

Éviter le contact avec les yeux. Voir la section 2 pour les détails.

7b Exigences en matière d'entreposage y compris les incompatibilités:

Garder dans un contenant fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Ne pas entreposer avec de la nourriture.

Éviter le gel.

Matériaux spéciaux d'emballage: P/D

Tenir éloigné des peroxydes et des javellisants. Pas d'incompatibilités avec la majorité des matériaux trouvés sur la plupart des lieux de travail..

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8a Paramètres de contrôle :

	VALEUR D'EXPOSITION MOYENNE PONDÉRÉE (VEMP) au Québec	VALEUR D'EXPOSITION DE COURTE DURÉE (VECD) / PLAFOND au Québec	Notations
	Aucune norme établie	Aucune norme établie	

8b Mesures d'ingénierie:

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

8c Mesures de protection individuelle

Protection des voies respiratoires:

Non requis pour des applications normales.

Protection de la peau et autre équipement de protection:

Des bottes imperméables en cas de grosse fuite. Des gants de caoutchouc.

Protection des yeux / du visage:

En cas de possibilité de contact, il est conseillé de porter des lunettes de sécurité.

Commentaires sur l'hygiène générale:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique, couleur et odeur:	Liquide incolore, sans parfum.
Seuil de l'odeur:	P/D
pH :	6-8
Point de fusion/congélation:	Approximativement 0°C
Point d'ébullition:	Approximativement 100 °C
Point d'éclair	Supérieur à 61°C.
Taux d'évaporation (n-BuAc=1) :	0.4 (eau)
Inflammabilité	Non applicable
Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume) :	P/D
Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume) :	P/D
Données sur l'explosivité -	
Sensibilité aux chocs:	Non sensible.
Données sur l'explosivité - Sensibilité aux décharges électrostatiques:	Non sensible.
Tension de vapeur :	20 mm Hg (eau)
Densité de vapeur :	0.6 (eau)
Densité relative :	1.0
Solubilité :	Miscible dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	P/D
Température d'auto-inflammation:	P/D
Température de décomposition :	P/D
Viscosité:	<10 cps @ 25 °C

SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

10a Réactivité :

Pas connue lorsque utilisé selon les recommandations

10b Stabilité chimique:

Stable à la température de la pièce, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

10c Risque de réactions dangereuses :

Voir section 10a Réactivité

10d Conditions à éviter:

Peut réagir avec les acides forts et les matières comburantes fortes.

10e Matériaux incompatibles:

Les acides forts et les matières comburantes fortes.

10f Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone, oxyde d'azote et autres gaz de combustion irritants.

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption probables: Yeux et ingestion.

Yeux: Peut causer une irritation qui peut être sérieuse si non rincé promptement.

Peau: Peut causer une irritation qui peut être sérieuse si non rincé promptement.

Inhalation: Irritation des voies respiratoires.

Ingestion: Peut causer une irritation et des brûlures aux voies digestives.

Cancérogénicité : Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC comme étant soupçonné d'être cancérigène.

Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction : P/D

Sensibilisation de la peau : P/D

Sensibilisation des voies respiratoires : P/D

Matières synergiques : P/D

Autres dangers importants: P/D

Données toxicologiques: Estimation de la toxicité aiguë: la DL₅₀ est supérieure à 800 mg/kg, (oral, rat); nos produits ne sont pas testés sur des animaux.

Voir Section 3 pour plus de renseignements.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12a Écotoxicité :

Non disponible

12b Persistance et biodégradation :

Non disponible

12c Potentiel de bioaccumulation :

Non disponible.

12d Mobilité dans le sol :

Non disponible

12e Autres effets nocifs

Aucune information pertinente trouvée

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer selon les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Les contenants sont recyclables ou réutilisables.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) au Canada :

Non réglementé.

Fiche de données de sécurité : SANITOL

Numéro UN: S/O
Appellation réglementaire: S/O
Classe de danger : S/O
Groupe d'emballage : S/O
Dangers environnementaux :: S/O
Transport en vrac: S/O
Précautions spéciales : S/O

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Au Canada

Renseignements SIMDUT:

Ce produit a été classifié en accord avec les critères du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et cette fiche de données signalétiques (FDS) contient tous les renseignements requis par le RPD.

Classification SIMDUT: Voir section 2a

Information CEPA: Tous les ingrédients se retrouvent sur la LIS

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de révision : 2019-08-28

Références:

1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
2. Règlement sur la santé et la sécurité du travail du Québec
3. International Agency for Research on Cancer Monographs
4. The European Chemicals Agency (ECHA) website.

Abréviations:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Canadian Environmental Protection Act
CL	Concentration létale
cps	Centipoises
DL	Dose létale
HMIS	Hazardous Material Information System
HSDB	Hazardous Substance Data Bank
IARC	International Agency for Research on Cancer
LIS	Liste intérieure des substances
NFPA	National Fire Protection Association Health
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
P/D	Pas Disponible
PEL	Permissible Exposure Limit
S/O	Sans Objet
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
TLV	Threshold Limit Value

Fin de la Fiche de données de sécurité